



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
10

Séance du 30 mars 2023

Objet

Budget principal du CCAS

Affectation des résultats  
du compte administratif  
2022

L'an deux mil vingt trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Salitra, Motte-Tchernia et Monsieur Lemonnier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson  
Madame Gautier qui donne pouvoir à Monsieur Lemonnier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Brégain

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	11
Remplacements en cours	2
Présents	8
Votants	10
<b>Vote</b>	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

-----

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M14 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 50 834,79 € en excédent de fonctionnement reporté au budget 2023.

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 18 113,94 € en excédent d'investissement reporté au budget 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

